

Doc. 11056

3 octobre 2006

Développements récents au Liban dans le contexte de la situation au Proche-Orient

Rapport

Commission des questions politiques

Rapporteur : M. Göran Lindblad, Suède, Groupe du Parti populaire européen

Résumé

Déplorant les tragiques événements qui se sont déroulés au Liban en juillet et août 2006 et dans la bande de Gaza depuis le début de l'offensive militaire israélienne en juin 2006, l'Assemblée se félicite de l'annonce du Sommet du Proche-Orient, qui aura lieu dans un proche avenir, et des récentes tentatives de former, au sein de l'Autorité palestinienne, un gouvernement d'union.

On ne pourra trouver une solution politique durable aux problèmes de la région que par le dialogue politique entre toutes les parties concernées, y compris les pays qui n'ont pas été directement mêlés aux hostilités.

L'Assemblée demande à sa commission des questions politiques d'étudier la possibilité d'engager, au niveau parlementaire, un dialogue sérieux avec les parlements de l'ensemble de la région.

A. Projet de résolution

1. L'Assemblée parlementaire déplore les tragiques événements qui se sont déroulés au Liban en juillet et août 2006, et qui se sont soldés par la mort de plus de 1.100 Libanais, y compris 530 combattants du Hezbollah, et de quarante civils et 117 soldats israéliens, ainsi que par la destruction d'infrastructures. Parmi les victimes se trouvent également deux soldats israéliens enlevés, qui n'ont toujours pas été libérés, ainsi que leurs familles. L'Assemblée condamne les actes terroristes du Hezbollah et sa politique de violence menant à de nombreux tirs de roquettes contre des cibles civiles en Israël. Elle condamne, de la même façon, l'usage disproportionné de la force par Israël et les attaques pratiquées sans discernement contre des cibles civiles.

2. L'Assemblée se félicite des efforts entrepris par la communauté internationale pour mettre fin aux hostilités, en particulier l'adoption de la [Résolution 1701](#) des Nations Unies, ainsi que le déploiement d'une force internationale de maintien de la paix. Elle prend note avec satisfaction du rôle joué par l'Union européenne dans la formation de cette force et de sa participation en termes d'effectifs militaires. On doit se féliciter également qu'une aide humanitaire ait été rapidement mise en place à la suite de cette crise et qu'il ait été pris l'engagement de contribuer à la reconstruction du Liban.

3. De leur côté, les parties au conflit doivent assumer leurs responsabilités. La [Résolution 1559](#) des Nations Unies demandant le désarmement du Hezbollah doit être appliquée, et il faut restaurer la souveraineté pleine et durable du Liban sur son propre territoire.

4. L'Assemblée est vivement préoccupée par les pratiques de déstabilisation de l'Iran et de la Syrie dans la région et leur soutien passif et/ou actif aussi bien pour les activités terroristes que pour les fournitures d'armes (par exemple les roquettes utilisées par le Hezbollah).

5. En outre, l'Assemblée se déclare vivement préoccupée par ce qui se passe dans la bande de Gaza depuis le 27 juin 2006, date du début de l'offensive militaire israélienne, à la suite de la capture d'un soldat israélien par des militants palestiniens. Les incursions ont abouti jusqu'à présent à la mort de plus de deux cents Palestiniens, dont beaucoup étaient des civils, et à la destruction d'infrastructures civiles de première importance.

6. La détention par Israël de M. Aziz Dweik, Président du Conseil législatif palestinien, arrêté le 6 août 2006, ainsi que d'une quarantaine de parlementaires et ministres palestiniens suscite, elle aussi, de graves préoccupations. L'Assemblée souligne que ces personnes ont été légitimement élues.

7. En revanche, l'Assemblée se félicite des déclarations par lesquelles le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas se sont dits prêts à se rencontrer sans conditions préalables, ainsi que de l'annonce du Sommet du Proche-Orient, qui aura lieu dans un proche avenir.

8. De même, les récentes tentatives de former, au sein de l'Autorité palestinienne, un gouvernement d'union avec le Fatah ne peuvent qu'inspirer un prudent optimisme. Ce processus devra se poursuivre en dépit des obstacles et des difficultés.

9. L'Assemblée souligne à nouveau que s'il était formé, tout gouvernement d'union devrait respecter les trois impératifs fixés par la communauté internationale, à savoir la reconnaissance d'Israël, l'adoption du principe de non-violence et l'acceptation des obligations et accords antérieurs.

10. L'Assemblée réitère sa conviction que la Feuille de route reste une référence valable pour les négociations de paix et une solution bi-étatique.

11. On ne pourra trouver une solution politique durable aux problèmes de la région que par le dialogue politique entre toutes les parties concernées, y compris les pays qui n'ont pas été directement mêlés aux hostilités. Il ne fait aucun doute que le conflit doit être perçu dans le contexte plus vaste de la région du Proche-Orient, et non dans le périmètre restreint constitué par Israël, l'Autorité palestinienne et le Liban.

12. L'Assemblée estime, en outre, qu'une participation accrue de la communauté internationale est la condition essentielle de tout progrès vers un règlement politique et que l'Europe – en particulier l'Union européenne – doit s'engager activement à cet égard.

13. De son côté, le Conseil de l'Europe doit contribuer activement à la création, dans cette région, d'un climat positif pour pouvoir y favoriser un règlement politique. Le troisième Sommet du Conseil de l'Europe, qui s'est tenu à Varsovie en 2005, a fixé des objectifs prioritaires clairs pour l'action à venir, notamment la promotion des valeurs démocratiques et du dialogue interculturel.

14. L'Assemblée juge particulièrement opportun de poursuivre un tel dialogue au niveau parlementaire avec toutes les parties concernées de la région.

15. L'Assemblée est fermement persuadée que la seule voie pour établir la paix et la stabilité dans la région passe par la démocratie, le respect des droits de l'homme et la primauté du droit.

16. L'Assemblée demande aux dirigeants de l'Autorité palestinienne :

16.1. d'intensifier leurs efforts tendant à créer un gouvernement d'unité qui se conforme aux impératifs définis par la communauté internationale tels que stipulés au paragraphe 9 ;

16.2. d'engager un dialogue politique avec Israël sur la base de la Feuille de route ;

16.3. d'intensifier leurs efforts tendant à désarmer les groupes armés, y compris le Hamas.

17. L'Assemblée demande aux dirigeants d'Israël :

17.1. de mettre fin aux incursions militaires dans la bande de Gaza ;

17.2. de libérer les parlementaires et ministres palestiniens, contre lesquels aucune charge n'a été formulée ;

17.3. d'engager un dialogue politique sur la base de la Feuille de route.

18. L'Assemblée demande aux dirigeants du Liban :

18.1. d'appliquer la [Résolution 1559](#) des Nations Unies demandant le désarmement du Hezbollah ;

18.2. d'appliquer la [Résolution 1701](#) des Nations Unies exigeant la libération des deux soldats israéliens enlevés ;

- 18.3. d'intensifier leurs actions visant à restaurer la souveraineté et le contrôle entiers et effectifs de l'autorité légitime sur la totalité du territoire libanais ;
- 18.4. d'entreprendre des réformes démocratiques supplémentaires, ainsi que de poursuivre la transformation démocratique du pays.
19. L'Assemblée prie instamment les dirigeants du Hamas de se conformer aux impératifs définis par la communauté internationale en ce qui concerne l'adoption du principe de non-violence, la reconnaissance d'Israël et l'acceptation des accords antérieurs.
20. L'Assemblée demande à la communauté internationale, en particulier au Quartet et à l'Union européenne :
- 20.1. d'intensifier leurs efforts en vue de parvenir à une solution politique durable ;
- 20.2. de soutenir l'idée lancée par le Parlement européen de convoquer une Conférence sur la Sécurité et la Coopération au Proche-Orient ;
- 20.3. d'examiner attentivement la proposition du Parlement européen de créer un Fonds de développement euro-méditerranéen ;
- 20.4. de contribuer généreusement à la reconstruction du Liban.
21. L'Assemblée demande aux parlements de la région, y compris à celui de l'Iran, de contribuer à la stabilité de la région et de s'engager dans un dialogue sérieux.
22. L'Assemblée décide de poursuivre le dialogue engagé avec le Conseil législatif palestinien (CLP), ainsi que d'intensifier ses efforts visant à faciliter les contacts entre les membres du CLP et la Knesset.
23. En même temps, l'Assemblée demande à sa commission des questions politiques d'étudier la possibilité d'engager, au niveau parlementaire, un dialogue sérieux avec les parlements de l'ensemble de la région.

B. Chronologie des événements au Proche-Orient

Chronologie des événements au Liban

Pendant une longue période : Tirs de roquettes par le Hezbollah sur le nord d'Israël.

12 juillet 2006 : des militants du Hezbollah mènent un raid en territoire israélien depuis le Liban, capturent deux soldats israéliens et en tuent huit, déclenchant la première opération terrestre israélienne au Liban depuis son retrait du pays en 2000.

13 juillet 2006 : l'aviation israélienne bombarde l'aéroport de Beyrouth et d'autres sites du territoire libanais. Les frappes israéliennes tuent 44 civils dans tout le Liban. Deux Israéliens sont tués, et plus de 35 blessés lorsque des roquettes du Hezbollah atteignent Haïfa.

14 juillet 2006 : Israël bombarde le domicile du chef du Hezbollah Hassan Nasrallah à Beyrouth. Israël fixe des conditions pour mettre un terme à son offensive : l'arrêt des attaques de roquettes, la libération de ses soldats et la mise en œuvre de la résolution des Nations Unies appelant à un désarmement du Hezbollah.

15 juillet 2006 : le Hezbollah attaque un navire de guerre israélien.

16 juillet 2006 : une roquette tirée par le Hezbollah frappe Haïfa. L'aviation militaire israélienne lâche des bombes sur le centre de Beyrouth, ses faubourgs et une importante centrale électrique.

17 juillet 2006 : Le Hezbollah rejette les conditions posées par Israël pour un cessez-le-feu. Le Secrétaire Général des Etats-Unis Kofi Annan lance un appel pour mettre fin aux hostilités, en proposant de placer une « force de stabilisation » des Nations Unies le long de la frontière israélo-libanaise.

20 juillet 2006 : les troupes israéliennes pénètrent au Liban.

21 juillet 2006 : Israël rappelle des milliers de réservistes, et lance un avertissement concernant une invasion éventuelle du Liban. Des raids israéliens sont menés contre Baalbek et Tyr. Des roquettes frappent la ville d'Haïfa au nord d'Israël. Le Hezbollah rejette le plan des Nations Unies pour un arrêt immédiat des hostilités et la libération des deux soldats israéliens.

22 juillet 2006 : Israël masse des milliers de réservistes supplémentaires le long de la frontière avec le Liban. Le nombre total des victimes se porte à 350 Libanais et 34 Israéliens (Source, BBC News).

23 juillet 2006 : le Hezbollah continue de tirer des roquettes sur le nord d'Israël, tuant deux personnes lors d'une attaque contre la ville d'Haïfa. Israël lance des attaques aériennes sur Beyrouth et Tyr.

29 juillet 2006 : un raid de l'aviation israélienne contre la ville de Cana au sud du Liban entraîne l'effondrement d'un immeuble et la mort de 28 personnes. Le Hezbollah tire 157 roquettes sur le nord d'Israël.

2 août 2006 : le Hezbollah tire plus de 210 roquettes sur le nord d'Israël, ce qui constitue un nombre record pour une seule journée depuis le début du conflit. Près de 10 000 soldats israéliens entrent au sud Liban, où ils effectuent des fouilles maison par maison à la recherche de combattants du Hezbollah.

4 août 2006 : des avions de combat israéliens bombardent des ponts d'une autoroute du littoral au nord de Beyrouth. Israël frappe la centrale de Sohmar, privant d'électricité la vallée de la Bekaa et le sud du Liban. Le Hezbollah tire 220 roquettes vers Israël, dont une sur Hadera, ville située à 40 kilomètres au nord de Tel Aviv.

5 août 2006 : l'armée israélienne attaque des personnes soupçonnées d'être des combattants du Hezbollah à Tyr. Le Hezbollah tire de nouvelles roquettes sur Israël.

6 août 2006 : environ 80 missiles frappent des villes dans toute la partie nord d'Israël. Le Hezbollah tire également des roquettes sur Haïfa. Des frappes aériennes et l'artillerie israéliennes touchent le sud du Liban. Le Conseil de sécurité des Nations Unies examine le projet de résolution demandant « la cessation complète des hostilités », mais le Liban, l'Iran et la Syrie rejettent ce projet.

10 août 2006 : l'armée israélienne pénètre de 10 kilomètres dans le sud Liban. Le Hezbollah tire 110 roquettes vers le nord d'Israël, tuant une femme arabo-israélienne et sa fille.

12 août 2006 : le Conseil de sécurité des Nations Unies adopte à l'unanimité une résolution demandant la « cessation complète des hostilités ». La résolution demande au Hezbollah de mettre fin immédiatement à toutes les attaques et à Israël d'arrêter « toutes les opérations offensives... ». Elle autorise également le déploiement d'une force de maintien de la paix de quinze mille hommes.

14 août 2006 : entrée en vigueur du cessez-le-feu entre Israël et le Hezbollah.

Le nombre total des victimes des deux côtés est :

. Israël a mené plus de 5 000 attaques aériennes sur le Liban et effectué des tirs d'artillerie dans le sud Liban tuant 1 100 Libanais, en majorité des civils et blessant des milliers d'autres. Les autorités israéliennes affirment avoir tué 530 membres du Hezbollah.

. Le Hezbollah a tiré plus de 4 000 roquettes sur Israël tuant 40 civils et 117 militaires et blessant des centaines d'autres. (Sources : Le Monde & Actualités des droits de l'homme).

7 septembre 2006 : les Israéliens commencent à lever le blocus de l'espace aérien du Liban mais poursuivront le blocus maritime jusqu'à l'arrivée des forces internationales qui se composeront comme suit :

- Italie : 2450 soldats
- France : 2000 soldats
- Espagne : 1100 soldats
- Turquie : 900 soldats

- Pologne : 500 soldats
- Belgique : 400 soldats
- Portugal : 150 soldats
- Finlande, Norvège et Suède : 250 soldats
- Allemagne, Pays-Bas et Grèce : unités navales.

Chronologie des récents événements en Autorité Palestinienne depuis la visite de Tony Blair

9 septembre 2006 : Tournée du premier 1er britannique M. Blair au Proche-Orient. Rencontre avec le 1^{er} ministre israélien, M. Olmert. Ce dernier déclare qu'il a l'intention de rencontrer le président palestinien M. Abbas.

10 septembre 2006 : M. Blair rencontre M. Abbas à Ramallah, soutient l'idée d'un gouvernement d'union nationale palestinien et propose une reprise du dialogue avec le Hamas.

11 septembre 2006 : Le premier ministre et le président palestiniens, M. Haniyeh et M. Abbas concluent un accord sur le programme politique d'un prochain gouvernement d'union nationale.

12 septembre 2006 : M. Abbas déclare son intention de dissoudre sous 48 heures son gouvernement. L'actuel Premier ministre palestinien Ismaïl Haniyeh, issu du Hamas, sera chargé par le président Mahmoud Abbas de former le prochain gouvernement d'union nationale. Afin de renouer sa coopération avec le cabinet palestinien, l'Union Européenne demande au Hamas de reconnaître le droit d'Israël à l'existence, les accords passés et de renoncer à la violence.

13 septembre 2006 : M. Abbas obtient le feu vert du Hamas pour négocier avec Israël.

21 septembre 2006 : M. Abbas a déclaré à l'Assemblée générale des Nations Unies que tout gouvernement d'union nationale qu'il négociera avec le Hamas reconnaîtra le droit à l'existence d'Israël et renoncera à la violence.

22 septembre 2006 : Le Hamas rejette la proposition de M. Abbas de former un gouvernement d'union nationale reconnaissant le droit à l'existence d'Israël.

C. Exposé des motifs, par M. Lindblad, rapporteur

I. Introduction

1. Depuis longtemps, l'Assemblée parlementaire suit attentivement la situation au Proche-Orient, qui la préoccupe au plus haut point. A la suite des divers développements intervenus ces dernières années, elle a tenu plusieurs débats selon la procédure ordinaire et la procédure d'urgence et adopté de nombreuses recommandations et résolutions, dont la dernière date d'avril 2006¹.
2. La Commission des questions politiques est particulièrement concernée par la question du Proche-Orient, qui est pratiquement un point permanent de son ordre du jour. Sa Sous-Commission sur le Proche-Orient s'est rendue à plusieurs reprises dans la région et a organisé des auditions.
3. La teneur des recommandations et résolutions successives ainsi que les conclusions des différentes visites et auditions n'ont guère varié au cours des dernières années, le problème central restant hélas toujours le même.
4. Dans tous les débats tenus par l'Assemblée, le souci essentiel et le principal résultat ont été de faire connaître la position de l'Assemblée, d'exhorter toutes les parties à mettre un terme à la violence et à revenir à la table de négociations et d'inviter instamment la communauté internationale, et notamment le Quartet, à assumer sa part de responsabilité et à contribuer activement au règlement pacifique du conflit.
5. Je ne doute pas que l'Assemblée doive continuer à affirmer publiquement sa position concernant le conflit au Proche-Orient et je suis tout aussi convaincu qu'il faut maintenir la pression politique sur les divers acteurs. Néanmoins, je souhaite proposer dans le présent rapport une approche un peu différente.

6. Il est de plus en plus manifeste que l'une des clés du problème dans la région est la démocratisation. Les sociétés démocratiques pluralistes qui sont fondées sur les principes du droit et le respect des droits de l'homme et régies par des gouvernements responsables et représentatifs sont généralement plus enclines au dialogue qu'à la force brute.

7. Le dialogue politique entre toutes les parties au conflit est la pièce manquante dans le processus politique régional. Par « toutes », j'entends bien la totalité des acteurs et pas seulement Israël, l'Autorité palestinienne et le Liban. A l'évidence, nous devons situer le conflit dans un cadre plus large englobant l'ensemble de la région.

8. A la suite du 3^e Sommet du Conseil de l'Europe, tenu à Varsovie en 2005, et conformément à la décision prise par les Chefs d'Etat et de gouvernement de promouvoir les valeurs démocratiques et le dialogue interculturel hors des Etats membres, la commission des questions politiques a commencé à prendre certaines initiatives dans ce sens.

9. A mon avis, c'est ainsi qu'il convient de procéder à propos de ce conflit. Au niveau parlementaire, nous pouvons faire beaucoup dans ce domaine. C'est la principale idée que je développerai dans le présent rapport.

10. Pour les membres de l'Assemblée qui préféreraient se pencher sur les développements récents au Proche-Orient proprement dits, j'ai établi une brève chronologie des événements. Je me suis efforcé d'être aussi objectif que possible dans la sélection des données et j'ai pris en compte les observations et les avis formulés par mes collègues au cours du premier échange de vues que nous avons eu à ce sujet lors de la récente réunion de la Commission des questions politiques.

II. Etablissement du dialogue et promotion des valeurs démocratiques auprès des parlements de la région : le bilan de l'Assemblée

11. Des progrès notables ont été réalisés depuis quelques années en matière de dialogue et de promotion des valeurs démocratiques au Proche-Orient. En 2001, l'Assemblée avait décidé d'inviter les représentants du Conseil législatif palestinien (CLP), dès lors que la question du Proche-Orient figurerait à l'ordre du jour, que ce soit au niveau des sessions plénières ou de ses commissions. A compter d'avril 2006, ce principe a été étendu à toutes les sessions plénières, quel que soit l'ordre du jour.

12. De plus, dans sa Résolution 1420 (2005), l'Assemblée a décidé de faciliter les contacts entre les parlementaires de la Knesset et du CLP et a notamment chargé ses commissions concernées ainsi que son Secrétaire Général de renforcer la coopération avec leurs homologues au sein des deux parlements en organisant des réunions conjointes, des conférences et des programmes de formation.

13. Enfin et surtout, l'Assemblée a invité la Commission des questions politiques à envisager la possibilité de faire de sa Sous-Commission sur le Proche-Orient un forum tripartite permettant aux parlementaires de la Knesset, du Conseil législatif palestinien et de l'Assemblée parlementaire de se réunir sur un pied d'égalité, en ayant le droit de s'exprimer et de faire des propositions concernant l'ordre du jour et le programme d'action de la Sous-Commission.

14. Après les élections au Conseil législatif palestinien de janvier 2006 et la victoire du Hamas, l'Assemblée – comme le reste de la communauté internationale – a été amenée à se poser une question primordiale : un succès électoral est-il une condition suffisante pour légitimer un parti qui continue de se réclamer de principes incompatibles avec les valeurs démocratiques ?

15. Les discussions au sein de la Commission des questions politiques à l'occasion du débat sur la situation au Proche-Orient tenu par l'Assemblée en avril 2006 n'ont pas permis de dégager une position unanime. Les membres favorables à l'établissement de relations avec le Hamas arguaient de la nécessité d'un pragmatisme politique.

16. C'est pourquoi, si l'Assemblée a demandé instamment aux chefs du Hamas de satisfaire aux trois exigences notoires de la communauté internationale (engagement en faveur de la non-violence et du désarmement, reconnaissance d'Israël et acceptation des accords et obligations antérieurs), elle n'a pas expressément exclu d'éventuels contacts (voir Résolution 1701 de l'ONU).

17. Ainsi, en juin 2006, la Sous-Commission sur le Proche-Orient de la Commission des questions politiques a invité les représentants du CLP sans poser de conditions préalables. Le CLP a désigné une délégation composée de deux membres, dont un membre du Hamas qui n'a toutefois pas participé à la réunion en raison de difficultés pour l'obtention d'un visa.

18. A mon avis, l'Assemblée parlementaire devrait avoir le courage de prendre clairement position sur cette question et de ne pas se dérober à ses responsabilités.

19. Le Bureau, pour sa part, a partiellement clarifié la situation en chargeant le Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire d'inclure dans toute lettre d'invitation adressée au CLP un paragraphe appelant l'attention sur le paragraphe 11 de la Résolution 1493 (2006), dans lequel il est instamment demandé au Hamas de satisfaire aux trois exigences formulées par la communauté internationale. Toutefois, cette solution ne garantit pas qu'un membre du Hamas ne sera pas désigné pour représenter le CLP ; de surcroît, elle ne concerne pas les commissions.

20. Depuis peu, la perspective d'un éventuel gouvernement d'union nationale dans l'Autorité palestinienne suscite un optimisme prudent. Il y a là une chance de progrès politique décisif, mais saura-t-on la saisir ? L'éventuelle formation d'un gouvernement Hamas/Fatah résoudrait aussi le problème des relations avec le Hamas. Cela dit, ce problème ressurgira ultérieurement à propos des relations avec d'autres acteurs de la région.

21. La Commission des questions politiques est déterminée à poursuivre ses efforts en vue d'améliorer le dialogue politique au niveau parlementaire, quelle que soit l'issue des négociations sur la formation d'un nouveau gouvernement. La décision de principe est déjà prise et la première réunion du forum tripartite devrait avoir lieu en Turquie dans les prochains mois.

22. Dans l'intervalle, conformément à la Résolution 1245 (2001), les parlementaires du CLP continueront d'être systématiquement invités à participer aux sessions ainsi qu'à toutes les réunions des commissions, que la question du Proche-Orient soit ou non à leur ordre du jour.

23. L'an dernier, un groupe de parlementaires a présenté une initiative concernant la coopération avec les parlements d'autres pays de la région. Saisie d'une proposition de recommandation sur les possibilités de coopération entre le Conseil de l'Europe et le Liban, la Commission des questions politiques a entrepris d'élaborer un rapport sur cette question.

24. Le rapporteur, M. Brincat, a effectué une mission d'enquête au Liban juste avant le début des hostilités, en juin 2006. D'après son rapport, les forces politiques libanaises représentées au Parlement ont manifesté un grand intérêt pour une coopération avec l'Assemblée parlementaire.

25. Malheureusement, un échange de vues entre les parlementaires libanais et la Commission des questions politiques, prévu en septembre 2006, n'a pu avoir lieu en raison de la situation dans la région, mais le Président du Parlement libanais, M. Berrī, a adressé un message aux membres de la Commission en réaffirmant la volonté du Parlement de nouer une coopération.

26. La Commission des questions politiques a aussi posé les premiers jalons en vue d'établir des relations avec les parlementaires de Syrie et d'Irak. Ces démarches n'ont pas été fructueuses et la tâche s'annonce difficile. Les réticences sont nombreuses, mais on observe aussi un certain intérêt, sur lequel l'Assemblée devrait s'appuyer.

III. Perspectives d'avenir : que peut-on faire d'autre ?

27. Je suis convaincu que l'expérience positive de nos contacts avec les parlementaires du CLP peut et doit être mise à profit dans nos relations avec les autres parlements de la région. Bien entendu, nous ne devons pas perdre de vue qu'ils n'ont pas tous été démocratiquement élus et que certains fonctionnent dans un contexte non démocratique. Notre approche doit être adaptée en conséquence.

28. Il ne faut pas non plus oublier que le succès du dialogue parlementaire entre les Palestiniens et les Israéliens dans le cadre de l'Assemblée parlementaire ainsi que nos bonnes relations et notre entente avec les représentants du CLP sont le résultat d'un long et patient processus. Les premiers contacts de la Commission des questions politiques avec la délégation irakienne ont clairement montré qu'il y avait encore beaucoup de chemin à faire. Mais je suis persuadé que cela vaut la peine d'essayer.

29. J'irais même plus loin : non seulement cela vaut la peine d'essayer, mais c'est notre devoir moral. La Knesset a le statut d'observateur auprès de l'Assemblée parlementaire, le CLP aspire à ce statut et cette idée a déjà été lancée dans l'un des précédents rapports soumis à l'Assemblée. Toute cette région fait partie de notre voisinage proche.

30. Au vu des malentendus qui ont surgi récemment entre des peuples de religions différentes, encouragés par des extrémistes cherchant à tirer avantage de ce que certains ont, à tort, commencé à appeler le « choc des

civilisations », les parlementaires des deux camps peuvent contribuer à faire triompher la raison. Il y a tout à gagner, et rien à perdre, à dialoguer.

31. Si nous parvenons à amorcer un dialogue entre les différentes parties, nous aurons fait un grand pas en avant. Si ambitieuse puisse-t-elle paraître, cette perspective n'est pas complètement irréaliste ; je rappellerai seulement combien il a été difficile, au début, de trouver un terrain commun de discussion entre les parlementaires du CLP et de la Knesset.

32. Il importe, dans la poursuite de notre objectif, de ne pas sacrifier, même pour des raisons tactiques, nos valeurs et nos principes démocratiques. Nous souhaitons établir un dialogue, mais celui-ci doit être fondé sur les valeurs universelles de la démocratie, de la primauté du droit et des droits de l'homme. En même temps, nous devons faire preuve de largeur d'esprit et de souplesse pour surmonter les problèmes qui ne manqueront pas de se poser. Nous devons nous montrer critiques, mais aussi nous efforcer de comprendre et d'être constructifs.

33. Concrètement, je propose que l'Assemblée invite la Commission des questions politiques à envisager d'inscrire parmi ses priorités l'établissement de relations de travail avec les parlements de la région et à étudier les possibilités de dialoguer plus systématiquement avec eux pour promouvoir les valeurs universelles de la démocratie, de la primauté du droit et des droits de l'homme.

34. Ces premiers contacts, s'ils s'avèrent fructueux, pourraient être suivis d'une coopération plus large avec d'autres commissions.

35. A long terme, cela permettrait peut-être au Conseil de l'Europe, en coopération avec l'Union européenne, d'assumer dans la mise en œuvre des plans d'action élaborés dans le cadre de la Politique européenne de voisinage un rôle analogue à celui qu'il joue à l'égard de certains de ses Etats membres.

IV. Conclusions

36. Les récents développements intervenus dans la région, et en particulier l'intervention plus active de la communauté internationale dans le conflit opposant le Hezbollah à Israël, le déploiement de forces internationales de maintien de la paix et les pourparlers en vue de la formation d'un gouvernement d'unité nationale dans l'Autorité palestinienne, suscitent un optimisme prudent. Il y a là – une fois encore – une occasion à saisir et nous ne pouvons qu'espérer qu'on ne la laissera pas passer comme si souvent auparavant.

37. La position de l'Assemblée parlementaire à cet égard ne peut que s'inscrire dans la continuité de sa position antérieure. En particulier, l'Assemblée devrait réaffirmer sa conviction que la feuille de route demeure une référence valable pour les négociations de paix et la reconnaissance de l'existence de deux Etats.

38. Les hostilités armées ne peuvent remplacer le dialogue et les pourparlers politiques. La violence est un moyen condamnable de régler les conflits. A cet égard, l'Assemblée devrait appeler les autorités libanaises à prendre leurs responsabilités en désarmant le Hezbollah conformément à la Résolution 1701 de l'ONU. Elles devraient également faire le nécessaire pour exercer pleinement leur souveraineté sur la totalité du territoire du Liban.

39. L'Assemblée devrait condamner plus fermement les actions du Hezbollah, et en particulier l'usage inconsidéré de la violence contre les populations civiles. Plus de 4 000 tirs de roquette ont frappé Israël en juillet et août 2006, entraînant la mort de 40 civils et 117 soldats israéliens et blessant des centaines d'autres personnes.

40. De même, l'Assemblée devrait exprimer sa plus vive préoccupation face au recours inconsidéré et disproportionné à la force de la part de l'armée israélienne. Au cours de la même période, Israël a mené plus de 5 000 attaques aériennes sur le Liban et effectué des tirs d'artillerie dans le sud du Liban, tuant 1 100 Libanais, dont une majorité de civils, et blessant des milliers d'autres.

41. L'Assemblée devrait faire part de sa satisfaction à l'égard du rôle de la communauté internationale, grâce à laquelle a été adoptée la Résolution de l'ONU qui a abouti au cessez-le-feu et au déploiement de forces de maintien de la paix. Cependant, l'Assemblée pourrait regretter qu'il ait fallu si longtemps pour parvenir à cette décision.

42. L'Assemblée devrait également attirer l'attention sur la responsabilité de l'Iran, qu'il faudrait inviter instamment à se distancier du terrorisme et à contribuer au contraire à la stabilisation de la région.

43. Il est essentiel de renouer le dialogue et de reprendre rapidement les négociations en vue de parvenir à un règlement pacifique du conflit.

44. A cet égard, l'Assemblée devrait aussi se féliciter des développements dans l'Autorité palestinienne et encourager les forces politiques palestiniennes à redoubler d'efforts pour former un gouvernement d'union nationale. Là encore, la pression de la communauté internationale a été utile et il convient de la maintenir.

45. L'Assemblée devrait décider de contribuer activement à l'instauration d'un climat propice au règlement politique du conflit, en particulier au niveau parlementaire, en établissant des relations et en engageant un dialogue avec les parlementaires de toute la région afin de promouvoir les valeurs universelles de la démocratie, de la primauté du droit et des droits de l'homme.

Commission chargée du rapport : Commission des questions politiques

Renvoi en commission : 3275 du 02.10.2006

Projet de résolution adopté à l'unanimité le 03 octobre 2006

Membres de la commission : M. Abdülkadir **Ateş** (Président), M. Konstantion Kosachev (Vice-Président), M. Zsolt Németh (Vice-Président), M. Giorgi Bokeria (Vice-Président), M. Miloš **Aligrudić**, Mme Birgir Ármannsson, M. Giuseppe Arzilli, M. Claudio **Azzolini**, M. Miroslav Beneš, M. Radu-Mircea Berceanu (remplaçante : Mme Cornelia **Cazacu**), M. Alexandër Biberaj, Mme Raisa Bohatyryova (remplaçante : Mme Olena **Bondarenko**), M. Luc Van den Brande, M. Lorenzo Cesa, M. Mauro Chiaruzzi, Mme Elvira Cortajarena, Mme Anna Čurdová, M. Noel Davern, M. Dumitru **Diacov**, M. Michel Dreyfus-Schmidt, Mme Josette Durrieu, M. Mikko Elo, M. Joan Albert Farré Santuré, M. Piero Fassino (remplaçant : M. Pietro **Marcenaro**), M. Per-Kristian Foss (remplaçant : M. Vidar **Bjørnstad**), M. Jean-Charles Gardetto, M. Charles Goerens, M. Daniel Goulet, M. Andreas Gross, M. Jean-Pol Henry, M. Serhiy **Holovaty**, M. Joachim **Hörster**, M. Tadeusz **Iwiński**, M. Elmir Jahić, M. Miloš **Jeftić**, M. Oskars Kastēns, Mme Darja Lavtižar-Bebler, M. Göran **Lindblad**, M. Younal Loutfi, M. Mikhail Margelov, M. Tomasz Markowski, M. Dick Marty, M. Frano **Matušić**, M. Murat **Mercan**, M. Jean-Claude Mignon, M. Marko **Mihkelson**, Mme Nadezhda Mikhailova, M. Aydin Mirzazada, M. João Bosco **Mota Amaral**, Mme Natalia Narochnikskaya, M. Grygoriy **Nemyrya**, Mme Carina Ohlsson, M. Theodoros Pangalos, Mme Elsa Papadimitriou (remplaçant : Mr Panagiotis **Skandalakis**), M. Christos Pourgourides, M. Gordon **Prentice**, M. Gabino Puche, M. Lluís Maria de Puig, M. Jeffrey Pullicino Orlando, M. Andrea **Rigoni**, Lord **Russell-Johnston**, M. Oliver **Sambevski**, M. Peter Schieder, M. Ingo Schmitt, M. Adrian Severin, Mme Hanne Severinsen, M. Samad Seyidov, M. Leonid **Slutsky**, M. Michael Spindelegger, M. Rainer Steenblock (remplaçante : Mme Marieluise **Beck**), M. Zoltán Szabó, Baroness Taylor of Bolton (remplaçant : Lord **Tomlinson**), M. Mehmet **Tekelioğlu**, M. Tigran **Torosyan**, M. José Vera Jardim, Mme Biruté Vesaitė, M. Varujan Vosganian, M. David **Wilshire**, M. Bart **van Winsen**, M. Wolfgang Wodarg, Mme Renate Wohlwend, M. Boris Zala, M. Krzysztof Zaremba.

Ex-officio: MM. Mátyás **Eörsi**, Mats Einarsson,

N.B. : Les noms des membres qui ont pris part à la réunion sont imprimés en **caractères gras**

Chef du Secrétariat : M. Perin

Secrétaires de la commission : Mme Nachilo, M. Chevchenko, Mme Pieter, Mme Dadoun

¹ Voir [Doc. 10882](#) et [Résolution 1493](#) (2006).